



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 059-200053742-20240919-24007315-AR

S²LO

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du 2 juillet 2021 du Conseil régional portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.00241 du Conseil régional du 1^{er} février 2024 relative à l'évolution de l'offre de formation initiale professionnelle sous statut scolaire - Rentrée scolaire 2024 et suivantes ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le jeudi 19 septembre 2024 ;

ARRETE n° 24007315

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Conseillère régionale, aux fins de signer à Lille, le jeudi 19 septembre 2024, la convention tripartite de transformation de la carte des formations.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2^o de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille, le **19 SEP. 2024**

Xavier BERTRAND

Publié le